

Implantation et développement du département des archives du Centre national du cinéma et de l'image animée

Hamidine Kane, Pascal Legrand, Jean-Christophe Motter

Citer ce document / Cite this document :

Kane Hamidine, Legrand Pascal, Motter Jean-Christophe. Implantation et développement du département des archives du Centre national du cinéma et de l'image animée. In: La Gazette des archives, n°238, 2015-2. Les archives des administrations centrales et des opérateurs de l'Etat : bilan et perspectives (2001-2014). Actes des ateliers de la section des archivistes des administrations centrales. pp. 93-98;

doi : 10.3406/gazar.2015.5257

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2015_num_238_2_5257

Document généré le 01/02/2018

Implantation et développement du département des Archives du Centre national du cinéma et de l'image animée

Hamidine KANE

Pascal LEGRAND

Jean-Christophe MOTTER

Créé par la loi du 25 octobre 1946, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) est un établissement public à caractère administratif comptant, en 2015, 490 agents. Il assure, sous l'autorité du ministre chargé de la Culture¹, la conception et la mise en œuvre de la politique de l'État dans les domaines du cinéma et des autres arts et industries de l'image animée, notamment ceux de l'audiovisuel, de la vidéo et du multimédia, sans oublier le jeu vidéo. Non seulement le rôle de l'organisme est de soutenir les professionnels et de réglementer le secteur sur le plan national, mais il doit aussi mener des actions au niveau international afin de promouvoir l'exception culturelle française, renforcer la coopération au sein de l'Union européenne et négocier des accords de coproduction.

1989-2001 – De la nécessité de mettre en place des procédures d'archivage : un processus de longue haleine

Si le CNC est bien né au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, il a fallu attendre l'aube du XXI^e siècle pour voir la création d'une cellule archives au sein

¹ Depuis 1959 ; auparavant, la structure était rattachée au ministère de l'Industrie.

de l'organisme. Celle-ci a vu le jour alors que les archives subissaient depuis plusieurs années une crise sérieuse et étaient dans un état de perdition avancée.

Comme souvent pour les archives des opérateurs de l'État, c'est l'action menée au nom du contrôle scientifique et technique de l'État, par la mission des archives du ministère de tutelle, qui a permis de débloquer la situation. Et cela n'a été rendu possible qu'après un intense travail de *lobbying*, effectué sur la durée.

Si le premier versement d'archives provenant du CNC date de 1976, il faut attendre 1989 pour voir les campagnes d'archivage s'intensifier. Ainsi, occasionnellement¹, nous avons procédé à des campagnes d'archivage de quelques mois pour désengorger les espaces de stockage. Parallèlement, le secrétariat général organisait des déménagements d'archives des sites parisiens vers les forts de Saint-Cyr et de Bois-d'Arcy (Yvelines)².

Cependant, toutes ces actions ne constituaient pas une politique d'archivage en tant que telle : les conservateurs de la mission des Archives du ministère de la Culture et de la direction des Archives de France, dans leurs différents échanges avec les secrétaires généraux du CNC, n'ont jamais cessé de proclamer haut et fort que le concours apporté par la mission des Archives du ministère de tutelle ne pouvait en aucun cas dispenser le CNC de mettre en place les moyens humains et matériels nécessaires à la gestion de ses archives. En avril 1989, un premier échange nourri a eu lieu entre Alain Auclair, secrétaire général du CNC, et Gérard Naud, conservateur en charge du Centre des archives contemporaines (CAC). L'année suivante, à l'initiative de Jean-Pierre Defrance (conservateur), des réunions de travail sur le suivi de la mission Archives administratives du CNC étaient organisées trimestriellement. En 1992, Nathalie Genet-Rouffiac insistait de nouveau sur la nécessité de doter le CNC d'une entité digne de ce nom.

¹ 1990, 1991, 1993, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000 et 2001.

² Pour avoir une idée de la production archivistique du CNC, voici en mètres linéaires, les espaces de stockage : 3, rue Boissière : 493 mètres linéaires ; 11, rue Galilée : 855 mètres linéaires ; 32, rue Galilée : 622 mètres linéaires ; 12, rue de Lübeck : 655 mètres linéaires ; fort de Saint-Cyr : 2 314 mètres linéaires ; soit un total d'environ 4 940 mètres linéaires. Ne sont pas comptés ici les deux kilomètres d'archives de dossiers provenant de la commission de classification conservés aux Archives françaises du film.

2001-2002 – Changement de paradigme : la création d'une cellule archives

Suite à une nouvelle note de la mission des Archives du ministère de la Culture et de la Communication, en 2001, le secrétariat général du CNC a décidé de répondre favorablement à la demande de ses interlocuteurs.

En effet, deux agents ont été recrutés en décembre 2001 pour une période de trois mois, afin de procéder à un état des lieux précis.

La première partie du travail a été consacrée à l'étude du passé et du présent. Autrement dit, il a fallu démontrer que les arriérés d'archives constituaient une matière indispensable à la bonne gestion de l'organisme. L'absence de gestion et donc d'exploitation de ces gisements d'information serait beaucoup plus préjudiciable que bénéfique au CNC, notamment parce que la durée d'utilité administrative d'un grand nombre de documents était vigueur.

En second lieu, étant donné le caractère jusqu'ici aléatoire – pour ne pas dire anarchique – de l'archivage, la note proposait un certain nombre d'éléments à repenser et les actions à mener directement et indirectement. Il fallait éviter l'écueil de l'utopie et des vœux pieux, ne pas proposer, d'emblée, de bouleversements qui pourraient apparaître comme aventureux. Ce souci de rester constamment dans un juste milieu a certainement renforcé le caractère sérieux des préconisations.

La démarche de l'audit a permis de démontrer que, si les archives étaient dans un état déplorable, le laisser-faire les rendrait encore plus fragiles. En revanche, une volonté, soutenue au plus haut niveau, avait toutes les chances d'aboutir au redressement de la situation, à condition, bien évidemment, de mettre en œuvre des moyens financiers et humains à la hauteur des ambitions affichées. Cela passait forcément par la création de postes puisque le maintien des recrutements épisodiques ne permettrait pas d'améliorer la situation, bien au contraire.

À la suite de ce rapport circonstancié, il a été décidé de la création d'une cellule archives, dont la direction a été confiée à l'un des agents qui avaient participé à l'élaboration du constat. Dès lors, celui-ci et M. Motter devaient mettre en œuvre les idées fortes exposées quelques mois plus tôt, avec comme maître-mot « rationalisation des espaces de stockage ». Cela signifiait deux choses : une sensibilisation des services producteurs, afin que ces derniers puissent appliquer quelques procédures simples et néanmoins indispensables pour éviter un retour à l'archivage sauvage, et une résorption des arriérés.

2002-2004 – La mise en place de procédures d’archivage

Les premières actions de la cellule archives ont donc été destinées aux services versants. La cellule archives devait faire face à des agents pour qui le mot « archives » n’avait pas beaucoup de signification concrète. Certains n’étaient pas spécialement disposés à recevoir des consignes : il a fallu beaucoup de patience, de tact et de diplomatie pour convaincre certains de l’intérêt d’archiver, non sans ajouter parfois une dose de fermeté.

L’appui du conservateur de la mission des Archives du ministère de la Culture a été essentiel, dans la mesure où son action a permis de faire comprendre aux secrétaires généraux successifs qu’il était indispensable de relayer l’information auprès des directeurs et chefs de services, pour que ces derniers puissent eux-mêmes évoquer, devant leurs collaborateurs, la nécessité d’archiver, rappelant ainsi que l’archivage est une procédure obligatoire qui fait partie de leurs attributions.

Ensuite, avec le temps, cette nouvelle pratique est peu à peu entrée dans les habitudes des agents du centre, même si, aujourd’hui encore, un colossal travail de suivi et de sensibilisation est indispensable, notamment pour ceux qui viennent d’arriver au centre. La nouvelle mission du département des archives a été d’infléchir le classement fait dans les bureaux vers un meilleur traitement, les archivistes s’occupant alors de parachever un classement définitif avant l’envoi aux Archives nationales.

2002-2008 – Vers la création d’un département des archives administratives

Pour devenir effective, la politique d’archivage au CNC a donné lieu à des choix en fonction des moyens qui lui ont été alloués. Ainsi, parallèlement au travail de sensibilisation aux bonnes pratiques, il a été décidé, dans un premier temps, de ne s’occuper que des arriérés présents sur les sites parisiens (2002-2004).

Ensuite, après plusieurs années de négociation et l’arrivée d’un nouveau secrétaire général qui connaissait bien le problème des archives du fort de Saint-Cyr en la personne de Thierry Peyrard, il a été décidé de commencer l’archivage au fort à partir de l’été 2004.

Plus de deux kilomètres linéaires d'archives étaient entreposés en vrac, les cartons les uns au-dessus des autres à hauteur d'homme ; de nombreux fonds n'étaient pas identifiés. Dans ces conditions, il était difficile, voire impossible, de répondre aux demandes de communication des dossiers. Une seule personne, Georgeta Chaineau, a pu être recrutée pour une durée très courte (quatre mois). L'ensemble de l'équipe a procédé à l'identification des fonds et à l'élimination d'un lot de documents qui n'avaient plus d'utilité administrative et aucune valeur patrimoniale ou qui ne pouvaient plus être conservés en raison de leur trop grande dégradation (humidité et champignons).

Au terme de cette première étape, il restait tout de même deux kilomètres linéaires à traiter. M. Kane s'est très vite rendu compte qu'il faudrait beaucoup de temps, de détermination et surtout plus de personnel pour venir à bout de ce gigantesque chantier. Trois vacataires diplômés en archivistique, M^{me} Chaineau, M^{me} Talbot et M. Legrand, ont été recrutés pour mener à bien le tri et le classement de ces fonds en vue de leur transfert vers les Archives nationales. Les contrats de vacation ont été prolongés au fur et à mesure, avec l'accord du secrétaire général du CNC ainsi qu'avec l'appui des différents conservateurs en charge de la mission des Archives du ministère de la Culture, Rosine Lheureux, Sylvain Manville et Édouard Vasseur, qui ont suivi ce chantier avec beaucoup d'attention. Les bilans mensuels et les rapports annuels ont permis d'informer les différents interlocuteurs sur l'état d'avancement des travaux, ainsi que sur les difficultés rencontrées.

À l'issue de trois ans de travail intensif, cette vaste opération s'est achevée avec la remise d'un rapport final en septembre 2007. 410 mètres linéaires ont été transférés aux Archives nationales en trois étapes (2005, 2007 et 2008), soit 20 % de la totalité. Un large pan de l'histoire du CNC est maintenant accessible aux agents et aux chercheurs : affaires suivies par les directeurs généraux des années 1960 au début des années 1990, politique internationale et participation aux festivals, réformes successives des procédures de financement du cinéma, contrôle des salles de spectacle, développement des nouvelles technologies, mise en place d'un financement de l'audiovisuel, actions cinématographiques et audiovisuelles des administrations, décentralisation, art et essai et classification des films.

En 2008, la cellule archives s'est transformée en département des archives à la suite d'une décision du comité technique paritaire sur proposition du secrétaire général du CNC. Quelques mois auparavant, un audit sur la modernisation de l'archivage au CNC avait été réalisé par la société Bearingpoint, audit qui avait permis d'asseoir et d'accroître la visibilité des Archives au sein de l'organisme.

Après la fin de la campagne du fort de Saint-Cyr, le département des archives a continué sur sa lancée en s'attaquant aux dossiers de la commission de classification. Là aussi, deux kilomètres linéaires d'archives sérielles étaient en attente de traitement aux Archives françaises du film, à Bois d'Arcy. Grâce aux résultats obtenus à Saint-Cyr, le secrétariat général a accepté la prolongation des contrats de vacations, qui se sont transformées en contrats à durée indéterminée en 2010.

En guise de conclusion

Le département des archives poursuit son travail d'assistance et de sensibilisation auprès des agents du CNC pour le traitement et la gestion documentaire en vue d'améliorer son efficacité avec le soutien sans cesse renouvelé du secrétariat général du CNC et de la mission des Archives du ministère de la Culture. Il est permis de penser que les mesures préconisées ont contribué progressivement à soutenir et à développer un archivage de grande qualité indispensable à la survie d'un patrimoine très riche.

Même si beaucoup a été réalisé, il faut reconnaître qu'il reste au département des archives de grands défis à relever, le premier étant un déménagement du CNC prévu pour 2017, sans oublier les enjeux de l'archivage électronique et le manque d'espaces de stockage à gérer.

Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)
Département de la gestion de l'information et des archives

Hamidine KANE
Hamidine.Kane@cnc.fr

Pascal LEGRAND
Pascal.Legrand@cnc.fr

Jean-Christophe MOTTER
Jean-christophe.Motter@cnc.fr